

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Velaux - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Velaux pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, conformément à l'annexe 1.

- AMENAGEMENT DE VOIRIE, PLACES ET PARKINGS DANS LE CENTRE ANCIEN

Les voies qui rayonnent et desservent les quartiers et lotissements historiquement les plus anciens de la commune se sont dégradées et ne répondent plus, dans leur aménagement ou leur géométrie, à l'usage qu'il en est fait. Le centre ancien comporte de nombreuses voies auxquelles il faut redonner un aspect et une fonction en correspondance avec le bâti et le cœur de village. Dans ce cas précis, des places seront également intégrées pour permettre à la fois le juste usage et le stationnement des véhicules tout en préservant une authenticité nécessaire à la bonne vie des habitants et des commerces.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 3 716 610 €HT, dont 1 858 305 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 601 628 €, dont 1 300 814 € pour la tranche 2018.

- CONSTRUCTION D'UNE CHEVRERIE COMPRENANT L'ACQUISITION DE PARCELLES

La commune sera le maître d'ouvrage de la construction et de l'aménagement de la chèvrerie qui accueillera une cinquantaine de chèvres de race alpine. Les aménagements intérieurs seront finalisés avec l'éleveur. Un bail sera signé entre la commune et l'éleveur.

La chèvrerie comprendra :

- un laboratoire fromagerie adossé sur environ 220 m² ;
- un bâtiment de stockage extérieur couvert pour environ 80 m² ;
- un logement de 100 m² permettant à l'éleveur fromager de vivre sur place.

La commune se portera acquéreur des parcelles 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 236, 237, 238 et 249.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 500 000 €HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 350 000 €

- REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CENTRE ANCIEN

La commune prend en compte son patrimoine bâti situé au centre ancien et développe une stratégie ambitieuse de préservation, de rénovation et de rationalisation des fonctions dans les bâtiments qui lui appartiennent et qui auront chacun un rôle dans la dynamisation du village, l'amélioration des services et des animations proposées à ses habitants. Il s'agit de réhabiliter la cave coopérative, la salle des fêtes, deux maisons, un hôtel désaffecté, des commerces, l'ancienne mairie et le parvis de l'église situés dans le périmètre de la place du Caire.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 2 560 000 €HT, dont 1 280 000 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 792 000 € dont 896 000 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DU PLATEAU DE LA PALUN

Le plateau de la Palun, partie sommitale du village, offre une esplanade naturelle réellement remarquable. Dans l'esprit de dynamiser et de moderniser le village ancien, la commune souhaite aménager cet espace afin de préserver son aire de battage remarquable d'un point de vue patrimonial tout en lui donnant des fonctions plus identifiées.

Il serait opportun d'organiser la circulation et le stationnement des véhicules tout en aménageant des espaces propices aux manifestations ou tout simplement à la promenade.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 1 942 699 €HT, dont 1 012 514 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 359 889 € dont 708 759 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 3 255 573 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 4 650 819 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 102 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL